

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 10 juillet 2012 à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers : Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, Marilène Charbonneau, sous la présidence de M. le maire suppléant, Étienne St-Louis. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis et l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent sont également présents ainsi que 13 personnes.

M. le maire suppléant souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire de juillet 2012 et informe l'assistance qu'il est illégal d'enregistrer les séances du conseil.

| | |
|--|--|
| 201-07-2012 Nomination du maire suppléant | Proposé par Marilène Charbonneau appuyé par Robert Pelletier et unanimement résolu que Étienne St-Louis soit nommé maire suppléant. De plus, qu'il soit autorisé à signer les chèques et autres documents municipaux. De plus, qu'elle soit substitut au maire pour les fins de la M.R.C. d'Antoine-Labelle. ADOPTÉ. |
| 202-07-2012 Adoption de l'ordre du jour | Proposé par Marilène Charbonneau appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert. ADOPTÉ. |
| 203-07-2012 Adoption des procès-verbaux | Proposé par Sylvie St-Louis appuyé par Marilène Charbonneau et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 05 juin 2012 et la séance extraordinaire du 20 juin 2012 soient adoptés. ADOPTÉ. |
| Présentation du rapport financier et de l'auditeur | <u>Présentation du rapport financier et de l'auditeur</u> Monsieur Guilbault de Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. Société de comptables agréés, fait une présentation du rapport financier annuel consolidé. |
| 204-07-2012 Adoption des comptes | Proposé par Robert Pelletier appuyé par Joanne St-Louis et unanimement résolu que le secrétaire- trésorier/ directeur général soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur une liste portant le numéro de folio 100769-06-2012 et portant le numéro de la présente résolution pour un total de comptes à payer de 59 256,38 \$ et la liste sélective venant de l'historique des chèques n° 1041 à 1181 et des confirmations internet n° 16010-30613 à 18110-86015 pour un montant de 28 607,39 \$ ainsi qu'une liste de factures rajoutées portant les numéros de chèque 1174 à 1180 et les confirmations internet n° 18809-23488 à 19111-76017 pour un montant de 36 713,40 \$ et un montant à payer de 4 124,03 \$. ADOPTÉ. |
| Information | <u>Information</u> M. le maire suppléant, Étienne St-Louis, donne information sur le sujet suivant : - Soirée d'information – fièvre Q – le 12 juillet 2012 19 h Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, donne information sur les sujets suivants : - Sentiers VTT non reconnus - Nomination Lyz Beaulieu - Conseil d'administration MRC d'Antoine-Labelle - Regroupement des municipalités – sécurité incendie - MRC – contrat YUVO - Étude – projet d'implantation d'une cour municipale |

Dépôt de document

- Rapport de dépenses autorisées
- Déclaration d'intérêt pécuniaire du conseiller Robert Pelletier

205-07-2012 – DÉROGATION MINEURE N° 2012-0352

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2012-0352 concernant l'empiétement de 1 mètre sur la marge de recul latérale prescrite de 7 mètres;

ATTENDU QUE, après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Marilène Charbonneau et unanimement résolu que la demande de dérogation mineure n° 2012-0352, soit acceptée
ADOPTÉ.

206-07-2012
Dérogation mineure
n° 2012-0251

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2012-0251 concernant l'empiétement de 3.85 mètres sur la marge avant prescrite de 45 mètres;

ATTENDU QUE, après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Marilène Charbonneau et unanimement résolu que la demande de dérogation mineure n° 2012-0251, soit acceptée
ADOPTÉ.

207-07-2012
Servitude – code de
protection Brookfield

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'accepter l'offre de Brookfield inc. au montant de 14 710 \$ concernant l'inscription d'une servitude d'inondation et d'érosion et ce, tel qu'il apparaît sur un document daté du 28 juin 2012 et présenté par Sophie Prigent de la Firme Lavery, DeBelly, S.E.N.C.R.L.

De plus, le conseil municipal consent à l'inscription d'une servitude d'inondation et d'érosion sur les lots et propriétés suivants :

- Bloc 1 canton de Wells minute 8474
- Parcelles 1 et 2 chemin du Moulin minute 15774
et rue Morin, Partie montré à l'originnaire
rang A canton de Wells
- Partie du lot 10B Rang 2 minute 8145
canton de McGill
- Partie du lot 11B Rang 2 minute 8143
canton de McGill
- Partie du lot 48-1 Rang A..... minute 8163
canton de Wells
- Partie du lot 48- et partie sans désignation..... minute 8158
montrée à l'originnaire Rang A canton de Wells
- Partie du lot 50 Rang 3 minute 8161
canton de Bigelow
- Partie du lot 50-6 Rang A..... minute 8156
canton de Wells
- Partie du lot 50-10 Rang A..... minute 9930
canton de Wells
- Partie du lot 50-3 Rang A..... minute 8149
canton de Wells
- Partie du lot 54-2 Rang A..... minute 8314
canton de Wells

De plus, que M. le maire et le secrétaire-trésorier/directeur général soient autorisés à signer tous les documents et/ou actes notariés aux fins de la présente résolution.
ADOPTÉ.

208-07-2012
CRE Laurentides –
table régionale de
l'énergie

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus participe à la collecte de données dans le cadre de la réalisation du portait énergétique régional que le CRE Laurentides pilote avec la Table régionale de l'énergie.

De plus, que Yves Larocque, secrétaire-trésorier/directeur général, soit désigné personne ressource et responsable du dossier.
ADOPTÉ.

209-07-2012 – FORUM RÉGIONAL DES ÉLUS

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que deux personnes soient autorisées à assister au Forum régional des élus de l'Outaouais qui se tiendra à Montebello les 3 et 4 octobre 2012.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉ.

210-07-2012
RDS – bonne pêche,
bonne chasse

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu de ne pas donner suite à l'offre de publicité présentée par RDS dans le cadre de l'émission Bonne pêche, bonne chasse.

ADOPTÉ.

211-07-2012
Règlement
circulation VTT

ATTENDU QU'à sa séance du 7 août 2007 le conseil municipal a adopté le règlement 07-08-2007 décrétant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009 le conseil a adopté le règlement 07-12-2009 intitulé « *Règlement amendant le règlement n° 07-08-2007 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux* »;

ATTENDU QU'à sa séance ordinaire du 1^{er} mars 2011, le conseil municipal a adopté le règlement 05-03-2011 intitulé « *Règlement amendant le règlement n° 07-08-2007 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux* » notamment pour autoriser la circulation des véhicules tout terrain de type côte à côte;

ATTENDU QUE lesdits règlements n° 07-08-2007, 07-12-2009 et 05-03-2011 n'ont pas été désavoués par le ministre des Transports du Québec tel qu'il apparaît dans la lettre du 26 septembre 2007;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter la rue Roger au sentier de VTT afin de donner accès aux sentiers existants du secteur Poisson-Blanc;

ATTENDU QUE ce conseil est d'avis que la demande est recevable compte tenu que tout en donnant accès aux sentiers du secteur Poisson-Blanc, on évite ainsi la circulation sur une longue section du chemin Poisson-Blanc;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 juin 2012;

À ces causes, sur proposition de Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis, il est unanimement résolu que ce conseil adopte le règlement n° 09-07-2012 et statue par ledit règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « *Règlement amendant le règlement n° 07-08-2007 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur la rue Roger* ».

ARTICLE 3 : OBJET

Le présent règlement vise à ajouter la rue Roger au sentier aux fins de joindre le secteur Poisson-Blanc.

ARTICLE 4 : LIEU DE CIRCULATION

L'article 5 du règlement n° 07-08-2007 intitulé « *LIEU DE CIRCULATION* » est modifié en ajoutant ce qui suit :

RUE ROGER : À partir de l'intersection du chemin Poisson-Blanc et de la rue Roger, de là, tout le long sur la rue Roger sur le lot 50 Rang 3 canton de Bigelow sur une distance de 1.4 kilomètre.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 45 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un désaveu.

ADOPTÉ.

213-07-2012 – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 09-07-2012

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que le règlement n° 09-07-2012
amendant le règlement 07-08-2007 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur la rue Roger, soit
adopté.

ADOPTÉ.

213-07-2012 – TOURISME LAURENTIDES (ADHÉSION ET REPRÉSENTANT)

Proposé par Joane St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-
Dame-du-Laus renouvelle son adhésion à Tourisme Laurentides au montant de 679,50 \$

De plus, que Marilène Charbonneau soit déléguée pour représenter la
Municipalité auprès de Tourisme Laurentides.

ADOPTÉ.

214-07-2012
Bingo – Filles
d'Isabelle

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que le cercle des Filles
d'Isabelle de Notre-Dame-du-Laus soit autorisé à utiliser la salle communautaire sise au 15, chemin Ruisseau-
Serpent et ce, pour la tenue des activités de bingos pour l'exercice 2012-2013 à raison de 75 \$ par activité, plus
taxes applicables. La présente résolution ne lève pas l'obligation d'obtenir tous les autres permis exigés en vertu
des lois et règlements en vigueur au Québec.

ADOPTÉ.

215-07-2012
Voirie municipale
Achat biens et
services

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'autoriser l'achat des biens et
services de voirie tels qu'ils apparaissent sur un document et portant le numéro de la présente résolution.

ADOPTÉ.

216-07-2012
Travaux de juillet

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'accepter la liste des travaux
prévisibles de voirie de juillet 2012 tel qu'ils apparaissent sur un document portant le numéro de la présente
résolution.

ADOPTÉ.

217-07-2012
Poste régulier

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que M. Carl Provost soit engagé
pour combler le poste d'opérateur régulier faisant suite à l'affichage interne n° TP-01-2012 compte tenu de sa
priorité consentie par la convention collective en vigueur.

De plus, les conditions salariales et de travail sont celles contenues à la
convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

218-07-2012
Ouverture de poste
saisonnier régulier

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu qu'un poste d'opérateur
saisonnier régulier soit affiché pour combler le poste qui sera laissé vacant par l'embauche de Carl Provost au
poste d'opérateur régulier.

ADOPTÉ.

219-07-2012
Incendie – achat
d'équipement

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'autoriser l'achat
d'équipements pour le service d'incendie, tel qu'ils apparaissent sur un document portant le numéro de la
présente résolution.

ADOPTÉ.

220-07-2012
Tranche
compensation biblio

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu qu'une tranche de subvention au
montant de 1 000 \$ soit versé à la bibliothèque.

ADOPTÉ.

221-07-2012 – TOILETTES ADAPTÉES POUR PERSONNES À CAPACITÉ RÉDUITE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que la coordonnatrice des loisirs et de la culture, soit autorisée à demander des estimations de coûts pour l'achat et l'installation de deux toilettes adaptées pour personnes à capacité réduite au centre des loisirs.

ADOPTÉ.

La conseillère, Marilène Charbonneau, quitte son siège. Il est 21 h.

222-07-2012
Budget – P'tite
rue en fête

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu qu'un budget de 10 000 \$ soit alloué pour la tenue des activités de la P'tite rue en fête.

ADOPTÉ.

La conseillère, Marilène Charbonneau, reprend son siège. Il est 21 h 03.

223-07-2012
Journal « Le Courant »
La route des vacances
de la MRC
d'Antoine-Labelle

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu d'accepter l'offre présenté par le Journal « *Le Courant* » pour une publicité au coût de 100 \$ dans le cahier « *La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle* ».

ADOPTÉ.

224-07-2012
Site Web

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que l'offre présenté par Constella création Web pour la refonte du site Web de la municipalité au montant de 2 985 \$ soit accepté, tel que présenté sur un document daté de juillet 2012.

De plus, que Yves Larocque, secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à signer les contrats en lien avec cette transaction.

ADOPTÉ.

225-07-2012
Projet de lotissement
de chemin

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que le plan projet de lotissement préparé par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, daté du 1^{er} mars 2012 et portant le numéro de minute 15825, dossier n° 11632H, pour la création des lots 27A-15 et 27A-16 rang 1 canton de Blake, soit accepté.

ADOPTÉ.

226-07-2012
Projet de lotissement
de terrain

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que le plan projet de lotissement préparé par Denis Robidoux, arpenteur géomètre, daté du 17 mai 2012 et portant le numéro de minute 8790, dossier n° 08L-231-2, pour la création des lots 55, 56, 57, 58 et 59 rang 1 canton de Wells, soit accepté.

ADOPTÉ.

227-07-2012
Fleurs parc McCabe

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu d'autoriser l'aménagement de plantes et d'arbustes vivaces au parc McCabe, de même que l'introduction de lamelles opaques à la clôture existante.

ADOPTÉ.

228-07-2012
Demande d'aide
financière – Albatros

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu qu'un au montant de 250 \$ soit versée à Albatros Mont-Laurier à titre d'aide financière pour la poursuite de leur mission de mieux-être auprès des personnes en fin de vie ainsi que leurs proches, à l'hôpital, au foyer ou à domicile.

ADOPTÉ.

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que la Municipalité contribue à la confection de la carte quad régionale réunissant tous les sentiers de la MRC d'Antoine-Labelle, au montant de 300 \$.

ADOPTÉ.

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Sylvie St-Louis

230-07-2012
Abris anti-ours
lac Serpent

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à la construction d'abris anti-ours au lac Serpent.

ADOPTÉ.

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

231-07-2012
Camp de jour
Le Prisme

et unanimement résolu qu'une contribution financière au montant de 150 \$ soit versée au Camp de jour « *Le Prisme* ».

ADOPTÉ.

232-07-2012
Réforme du régime
d'assurance emploi

ATTENDU QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

ATTENDU QUE cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

ATTENDU QUE d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU QUE ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

ATTENDU QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres, dans le secteur manufacturier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et unanimement résolu d'exiger du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région;

d'exiger du gouvernement fédéral d'être consultés sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

ADOPTÉ.

233-07-2012
Levée de la séance

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

levée. Il est 21 h 20.

et unanimement résolu que la présente séance soit

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Étienne St-Louis, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Étienne St-Louis
Maire suppléant